

Compte-rendu de la *Task Force Economique* régionale

24 avril 2024 – 10h - TEAMS

Présidée par Bernard Kleynhoff, Président de la commission Développement Economique et Digital, Industrie, Export, Attractivité et Cybersécurité / Président de risingSUD

30 Participants : Région et ses opérateurs, Etat/services/établissements nationaux, collectivités territoriales avec compétence sur l'économie/tourisme (métropoles, agences départementales), chambres consulaires, fédérations, syndicats et organismes patronaux, France industrie, AIF, Pôle de compétitivité, French Tech ...

EN SYNTHÈSE :

- **Sortie des aides liées au Covid, inflation d'abord énergétique puis diffuse, taux d'intérêt élevés, impacts sur la consommation**, ce début d'année 2024 annonce la **persistance de difficultés** pour les entreprises régionales, notamment les plus fragiles, après un bilan 2023 somme toute positif, marqué du sceau de la résilience. Les partenaires socioéconomiques sont **aux aguets pour repérer les signaux faibles**. Outre l'inflation, le **recrutement représente un défi majeur pour les entreprises régionales**.
- **Les grands événements étant moteurs pour l'économie régionale**, l'optimisme doit tout de même rester de mise puisque **2024 est une année olympique** ! Notre région accueillera la flamme au printemps et certaines épreuves des JOP cet été. C'est également à l'été que nous serons fixés sur la **candidature « Alpes françaises »** (avec la région AURA) **pour les JO d'hiver de 2030, portée par le Président Muselier**.
- **L'attractivité de notre Région ne faiblit pas en 2023** : nous avons attiré **117 nouveaux projets à capitaux étrangers provenant de 28 pays et qui devraient générer 3693 emplois** à 3 ans sur notre territoire. 70% des projets sont en lien avec nos 8 filières stratégiques, les plus représentées sont les smart tech (avec des primo-implantations de centre de R&D), la santé et les énergies de demain. Le podium des pays investisseurs : Etats-Unis, Italie, Allemagne, Royaume-Uni. On observe aussi de nombreuses extensions de sites, ce qui montre la confiance renouvelée des entreprises étrangères déjà implantées. Nouveauté en 2023, un **bilan des implantations françaises en région sud** a été établi par risingSUD et on ne compte pas moins de **1230 projets nouveaux** !

- **Actualité régionale :**

- **6 entreprises de la Région Sud** sur 42 au national ont été **lauréates du concours i-nov France 2030**.
- **8 sites-clés en main régionaux dans les 55 lauréats au national de l'AMI France 2030**. Le site Arlésien sera clés en main dès 2024, 4 autres à horizon 2025-2026 et 3 autres à horizon 2030.
- **L'événement Made in PME** organisé par la CPME Sud les 18 et 19 avril au Parc Chanot à Marseille, en partenariat avec la Région Sud, a été un **beau succès** : plus de 5000 participants !
- Retour sur deux jalons de notre Stratégie régionale IA : **lancement du partenariat Microsoft / Région Sud** le 12 avril (vote de la Convention à l'Assemblée plénière du 29 mars) et **1^{er} atelier d'initiation grand public à l'IA générative** par META et Simplon, soutenu par la Région Sud, à Marseille le 18 avril, avant **Vivatech** et le **vote de notre Feuille de route IA régionale fin juin** !
- **Le lancement presse pour Vivatech le 24 avril** à l'Hôtel de Région a été l'occasion de présenter la délégation Région Sud qui se rendra sur le salon du 22 au 25 mai, notamment **nos 37 startups, pour une édition qui fera la part belle à l'IA**. Une séquence Président est prévue le 22 mai sur le salon.

→ La prochaine Task Force Economie régionale se tiendra le 29 mai et la suivante le 3 juillet avant la trêve estivale.

CONTENU DES ECHANGES :

Introduction de la séance par Isabelle Campagnola-Savon qui excuse l'absence de Bernard Kleynhoff, présente les actualités régionales (cf. ci-dessus), annonce la présentation par l'Etat et la Région du dispositif France 2030 régionalisé, ex-PIA 4 régionalisé (cf. ci-dessous) et présente Manon Brunel, la nouvelle conseillère Economie et Formation du Président Renaud Muselier.

1) Intervention Etat et acteurs nationaux

DRFIP : Différents dispositifs de soutien aux entreprises sont maintenus en 2024 pour faire face aux contrats de fourniture d'électricité signés en pleine crise énergétique à des tarifs élevés et encore en vigueur cette année :

-le prix garanti pour les petits consommateurs professionnels (mise en œuvre par les fournisseurs d'énergie) ;

-l'amortisseur électricité pour les TPE-PME non éligibles au prix garanti (mise en œuvre par les fournisseurs d'énergie). Il est reconduit jusqu'au 31 décembre 2024. Il concernera l'ensemble des contrats de fourniture en cours qui ont été signés par les TPE/PME ou renouvelés avant le 30 juin 2023. Pour bénéficier de l'amortisseur en 2024, les clients qui en ont déjà bénéficié en 2023 n'auront aucune démarche à faire, l'aide sera appliquée directement par les fournisseurs (cf. <https://www.ecologie.gouv.fr/amortisseur-electricite-entreprises-et-collectivites-des-2023>).

-le guichet d'aide d'urgence Gaz/électricité géré par les services de la DGFIP (cf. www.impots.gouv.fr). Pour les consommations 2023, la date limite de dépôt des formulaires est le 30 avril, que ce soit au titre de la période Novembre/Décembre 2023 (dixième période) ou au titre du guichet Régularisation des dépenses de janvier à décembre 2023.

Pour les consommations 2024 (cf. décret n° 2024-251 du 22 mars 2024), le dispositif se poursuit mais le guichet évolue : il visera à compenser une partie des surcoûts d'électricité uniquement pour les consommateurs professionnels grands consommateurs d'énergie qui ne sont pas éligibles à l'amortisseur électricité et qui relèvent de la catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Toutes les informations ici : [Information, dépôt Guichet Aide Electricité 2024 | impots.gouv.fr](#). L'aide sera ciblée et visera uniquement les dépenses d'électricité pour des contrats d'électricité signés ou renouvelés avant le 30 juin 2023 à des prix élevés. Elle sera réservée aux entreprises de taille intermédiaire (ETI), grandes consommatrices d'énergie, sous condition d'EBE. Enfin, l'aide ne sera plus cumulable avec l'amortisseur électricité.

Afin de respecter les dates limites fixées par l'encadrement temporaire européen, le dispositif se décline en deux temps :

-les entreprises éligibles doivent d'abord déposer, avant le 31 mai 2024, une demande préalable d'octroi dans leur messagerie sécurisée www.impots.gouv.fr. Le formulaire est en ligne depuis le 2 avril.

- elles déposeront ensuite une demande d'aide par trimestre : le formulaire est disponible depuis le 15 avril 2024.

Pour toute question d'ordre général sur le dispositif d'aide Gaz Electricité ou sur les modalités pratiques de dépôt d'une demande d'aide, contacter le 0806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel). Pour des questions plus spécifiques, consulter la FAQ et sinon contacter la DGFIP via la messagerie sécurisée de l'espace professionnel en sélectionnant « je pose une autre question / j'ai une autre demande ». Ce message devra débiter par « Aide Gaz Électricité » pour en permettre un traitement rapide.

Concernant la nouvelle réglementation des tarifs de l'électricité : l'extension des tarifs réglementés aux TPE sera effective au 1^{er} février 2025 (Loi n° 2024-330 du 11 avril 2024). La loi visant à protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement, dont l'examen a débuté il y plus d'un an, et qui aura fait l'objet en tout de trois lectures successives par chacune des deux chambres, a été promulguée ce 12 avril. Ce texte, qui vise à sanctuariser la détention d'EDF par l'État à 100%, prévoit également d'étendre, au 1^{er} février 2025, le bénéfice des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVe) à l'ensemble des TPE, dont les boulangers sont l'archétype, et ce en supprimant la mention d'une limite de puissance souscrite (36 kVA).

Dans le contexte actuel, ces tarifs [réglementés] peuvent être moins attractifs que certaines offres de marché, mais en cas de nouvelle crise des prix de l'électricité dans le futur, ils pourront offrir un mécanisme protecteur pour toutes les TPE.

En cas de difficultés financières conjoncturelles ou structurelles, le conseiller départemental aux entreprises en difficulté les accompagne dans la lecture et la mobilisation des dispositifs (gratuit et confidentiel). Pour le contacter, voici l'annuaire pour chaque département :

[nid_14176_annuaire_cded_externes.pdf \(impots.gouv.fr\)](#)

→ **CMAR** : Rappel de la situation des artisans boulangers et des autres artisans impactés par la crise énergétique de 2023 et remerciements à la région Sud pour le soutien financier et l'écoute (3 M€ de fonds régionaux pour le chèque urgence énergie). Néanmoins, regret que la plateforme de demande de l'aide régionale ait été clôturée fin juin alors que certains artisans avaient encore des factures impayées (car non envoyées par les fournisseurs). Intérêt pour le dispositif présenté par la DRFIP des tarifs réglementés de vente de l'électricité qui sera accessible aux TPE à partir de février 2025.

URSSAF : On est sur une situation qui reste stable sur le recouvrement des cotisations courantes et un niveau de remboursement des échéanciers issus de la crise qui reste très satisfaisant. On a tout de même quelques comptes qui sont débiteurs à ce jour (170 000 comptes) pour un montant de 2,6 Mds € en région Sud, soit par rapport à l'an dernier -27% en comptes débiteur et -18% en termes de montant.

Banque de France :

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(en %, moyenne annuelle sauf indication contraire)	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,5	0,9	0,8	1,5	1,7
	-	0,1	- 0,1	0,2	0,1
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
	-	0,0	0,0	- 0,1	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,4	2,2	1,9
	-	0,0	- 0,4	0,0	0,0
Taux de chômage en fin d'année^{a)}	7,1	7,5	7,8	7,8	7,5
	-	0,1	0,1	0,0	0,0

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions sont calculées par rapport à la prévision de décembre 2023 fondée sur les comptes trimestriels du 30 novembre 2023 (avec une croissance du PIB de 0,8% pour 2023). Elles sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 29 février 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

Projections macroéconomiques : taux de croissance du PIB, en moyenne annuelle, estimé à 0,8% pour 2024 avec une belle inflexion à +1,5% en 2025 et +1,7% en 2026. La bataille contre l'inflation est également en passe d'être gagnée puisqu'on passerait à 2,5% fin 2024 et à 1,7% fin 2025 (moins de 2% d'inflation = inflation maîtrisée).

Tendances régionales : l'activité du mois de mars 2024 a été dynamique dans les services marchands et étalée dans l'industrie sous l'effet d'une demande atone. La construction confrontée à un carnet de commandes peu consistant a subi une baisse notamment dans le second œuvre. Les prix se sont maintenus sauf dans les travaux publics où ils ont été réévalués. Si quelques recrutements sont intervenus dans les services marchands et le bâtiment, une légère diminution des effectifs s'est opérée dans l'industrie et les travaux publics. Les chefs d'entreprise anticipent une reprise d'activité d'ampleur limitée, à l'exception du bâtiment où la stabilité prévaudrait.

Médiation du crédit en région Sud :

Période	Fév-24	Mars-24	Variation
Nb de dossiers reçus	31	27	-12,9%
Période	Cumul M3-2023	Cumul M3-2024	Variation
Nb de dossiers reçus	86	95	+10,4%

Recul en mars par rapport au mois dernier (-12,9%) mais légère augmentation en cumul (+10,4%) par rapport à 2023.

Défaillances en France et en région Sud :

	France		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	À fin décembre 2019	À fin février 2024	À fin décembre 2019	À fin février 2024
En nombre	54 406	58 432	5 194	6 084
Variation	+7,4%		+17,1%	

(Cumul des défaillances sur les 12 derniers mois pour l'ensemble de l'économie)

Si ces chiffres sont très en deçà de ce que normalement nous aurions dû observer, le cumul sur les 12 derniers mois à fin février 2024 est en hausse de + 17% par rapport à l'avant crise pour la région Sud et de 7,4% pour la France.

Enfin, pour rappel, la Banque de France a ouvert le 18 mars 2024 le portail entreprises destiné à faciliter les échanges avec les représentants légaux et l'accès à leurs cotations et données sectorielles. En voici le lien : dirigeant.banque-france.fr



BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME

Votre espace dirigeant
le point d'entrée unique
aux informations Banque de France sur vos entreprises

Pour créer votre compte
Rendez-vous sur votre **ESPACE PERSONNEL**
dirigeant.banque-france.fr




Banque des territoires : Petit retour sur 2023, sur les 2 grandes activités de la Banque des Territoires que sont le financement et l'investissement en fonds propres. Record de financement battu l'année dernière à 1,6 Mds €. Il se répartit à peu près à parts égales entre le financement du logement social (700k€) et celui des collectivités locales (800 M€). A noter que pour le logement social, on n'avait pas vu un niveau aussi bas depuis 2012 (malgré les rachats de logements conduits conjointement par la Banque des Territoires et Action logement) ! et que le financement des collectivités locales s'est concentré sur les Alpes-Maritimes en 2023. Concernant l'investissement en fonds propres, une centaine de M€ pour une trentaine de projets publics ou privés (représentant au total 500 M€ de CAPEX). De bonnes nouvelles donc sauf pour le logement social et on peut s'inquiéter pour la situation du bâtiment en 2024 et 2025.

France Travail : France Travail était présent à l'Hôtel de région pour le 1^{er} anniversaire du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, qui a vu la venue de la Ministre du Travail Catherine Vautrin. France Travail et la Région Sud sont des partenaires historiques et de longue date sur les formations sanitaires et sociales (2009). Cette année encore, France travail va accompagner les demandeurs d'emploi dans la formation aux métiers sanitaires

sociaux, avec un engagement aux alentours de 2 M€. Un courrier du Directeur régional, Pascal Blain, parviendra très prochainement au Président Muselier au sujet de cet engagement.

Concernant la gouvernance de France Travail qui doit être installée au 1^{er} janvier 2025, elle aura 4 niveaux. Le 22 mars, le décret est paru annonçant 48 membres au niveau national, avec une représentation de l'ensemble des instances qui ont trait à l'emploi et à la formation professionnelle sans prééminence de l'opérateur France travail (1 siège sur 48). Cette gouvernance est déclinée au niveau régional. Le comité régional comportera 29 membres. Et il y aura une déclinaison territoriale et plus locale. Aujourd'hui la Région Sud (DFOPP) travaille sur la création de tableaux de bord avec l'Etat, sur des indicateurs qui sont communs avec un langage commun, des périmètres en communs et une maille que l'on va pouvoir descendre au plus près des territoires. Cela permettra une plus grande cohérence pour les actions que nous menons en commun (cf. cette vidéo : [Francetravail Présentation SI Plateforme \(pole-emploi.tv\)](#)). Si tout se passe comme prévu, la gouvernance régionale devrait être installée au 1^{er} juillet 2025.

Enfin, toujours au registre de la formation continue, la Région Sud abonde et a délégué une partie de son budget à l'opérateur France travail à hauteur de 12 M€. Les travaux sont en cours pour installer des comités pour l'expression des besoins. Il y a une convergence et une vision commune des achats en formation dont ont besoin les entreprises sur nos territoires jusqu'à la maille de bassin. Comité technique le 24 mai et comité de pilotage politique ensuite avec Nicolas Isnard.

DREETS / Région Sud : Présentation PIA4 régionalisé = France 2030 régionalisé pour 2022-2025

Le plan France 2030 ce sont 54 Mds€ dont 20 Mds€ pour le PIA4 et 500 M€ pour son volet régionalisé (pour toutes les Régions) copiloté Etat – Région. Enveloppe totale 80,1 M€ pour la Région Sud décliné en 3 AAP/volets : « projet d'innovation », « i-démo régionalisé », « accompagnement-transformation filières stratégiques ». Pour les 3 volets, l'opérateur est la BPI et les décideurs l'Etat (DREETS) et la Région (SFE, SFI, SIRES). Bilan à ce jour : sur le volet « projet d'innovation », il reste 14 M€ en subvention et 12 M€ en avance remboursable ; sur le volet " i-démo Régionalisé il reste 8,9 M€.

Cf. PPT joint au compte-rendu pour plus de détails.

BPI : sont très heureux de travailler avec l'Etat et la Région sur ces dispositifs, les relations sont fluides et les dispositifs ont du succès. Ils complètent la gamme des dispositifs que BPI a en propre.



→ Sur les AAP France 2030 au national, nous avons capté à ce jour plus de 800 M€ et nous avons mis en place une expérimentation Etat/Région pour accompagner les porteurs de projet.

2) Intervention des satellites de la Région

risingSUD : a présenté les actualités avec notamment le kick-off de Vivatech (24 avril) et le salon qui se déroule du 22 au 25 mai ; les appels à candidature ouverts pour Vision Golf (4 et 5 juin) et la mission organisée à Madrid (4 au 6 juin) via EEN. Le recrutement des entreprises pour le parcours Industrie 4.0 Carbone touche à sa fin. Le recrutement de la promotion 7 de l'Accélérateur SUD va débiter fin 2024 (promo 6 complète), qui consiste en un accompagnement pendant 2 ans d'une vingtaine d'entreprises. Agenda des prochains événements : AG de Rising Sud le 30 mai à la Casa Deleuze sur le thème « Osez ! » en présence du Président Renaud Muselier ; COFI des OIR le 20 juin (séquence projets le matin et séquence entreprises avec focus sur l'IA l'après-midi) et le nouvel événement organisé par risingSUD pour la Région : le SOFT le 5 décembre. Cf. Save the date à l'AG joint au compte-rendu.

Région Sud Investissement : Actualité dense sur la partie capital de RSI. Un appel d'offres est en cours pour la gestion du fonds de 53 M€ qui sera lancé en 2025 pour 5 ans. Il n'y aura pas de trou dans la raquette car pour 2024 10 M€ sont disponibles pour financer nos entreprises en haut de bilan. Roll-over et fonds européens utilisés pour ce prochain fonds de 53 M€.